

ÉCOLE BILINGUE - SAINT-GUEN SKOL DIVYEZHEK - SANT-GWENN



OOSSIER DE RENTRÉE TEULIAD AN DISTRO



ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Le dessin de la couverture a été réalisé pour les 50 ans de l'école (en 2004), par M. GOISET Daniel, parent d'élèves.

ECOLE BILINGUE SAINT-GUEN



SKOL DIVYEZHEK SANT-GWENN

3, plasenn Koronal Ar Menac'h - 56000 Gwened 02.97.54.04.71 - skolsantgwenn@orange.fr

www.ecolesaintguen.fr www.facebook.com/ecole.saintguen Chers parents,

C'est la rentrée! Vos enfants ont grandi, ils ont changé de classe et des apprentissages nouveaux s'ouvrent à eux.

L'équipe éducative est prête, encore cette année, à accompagner les élèves dans leurs nouvelles compétences à développer.

De nouvelles familles nous ont rejoints et nous leur souhaitons la bienvenue.

Ce dossier de rentrée que vous avez entre les mains doit vous permettre de prendre connaissance des informations nécessaires à la bonne organisation de la scolarité de votre enfant. Consultez-le avec attention, mais rien ne remplacera le contact direct... Alors, si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à venir nous voir!

Toute l'équipe éducative fera le maximum pour que vos enfants passent une excellente année scolaire dans une ambiance de travail et de sérénité.



Jérôme Larcher-Rouland Directeur de l'école St Guen/Rener skol Sant Gwenn

N'oubliez pas de rapporter à l'enseignant la fiche de renseignements et d'autorisations (éventuellement corrigée).

A) STRUCTURE DE L'ÉCOLE



Equipe enseignante

P.S	Mme Marie-Hélène BAKKAR
P.S. Bilingue	Mme Marie-Noëlle PAQUET & M. David SALAUN
M.S	Mme Armelle CHAFFOT
M.S./G.S. Bilingue	Mme Rosine LE CALONNEC
G.S	Mme Laurence ROBIN
C.P	Mme Sylvie BRILLET
C.P./C.E.1 Bilingue	Mme Emilie CADUDAL
C.E.1	Mme Elisabeth COLIN (Mme Stéphanie GUILLO)
C.E.1/C.E.2 Bilingue	Mme Sylvia GAUTHIER (Mme Anne-Françoise DANO)
C.E.2	Mme Ludivine LE SAINT-QUINIO
C.M.1	Mme Marie LEFEBVRE
C.M.1/C.M.2 Bilingue	Mme Chan NOUVELLON
C.M.2	Mmes Véronique MOURET & Marilyne NICOLAS
ULIS Ecole	Mme Dominique DERIEN
Adaptation	Mme Aline JUHEL

Intervenants

Anglais en Filière bilingue	Mme Anne-Marie DAVY
AESH* Collective en ULISAESH* Individuelle	Mme Kunthéa SOVANN Mmes Marie-Christine BOMPAS, Marie LOPEZ & Christine BURLOT
*Accompagnant des Elèves en Situation	
MEJ	Sœur Marie-Charles (Mouvement Eucharistique des Jeunes)

Personnels de service, administratif, économique et d'éducation

Aide-maternelle, Entretien	
& Service de RestaurationM	lmes Bénédicte BLAVEC, Véronique CORMARY, Virginie
GA	ANDON, Isabelle GRESSE, Marie LE GOFF, Valérie LE
_	UENTREC, Anna-Mari PLUNIER, Chantal
PC	OURCHASSE, Valérie LE TEXIER
	lmes Bénédicte BLAVEC, Véronique CORMARY & abelle GRESSE
Maintenance & EntretienM	. Hervé RICHARD
Secrétariat & ComptabilitéM	. Christophe LOTODE

Animateurs des ateliers de la pause méridienne

Les activités commencent mi septembre et s'adressent aux enfants déjeunant régulièrement à la cantine.

Ludothèque	???
	Mme Myriam DUDOUIT
Sports	M. Alexandre AMMOUR

B) HORAIRES

L'école est ouverte à 7 h 30 pour la garderie et ferme à 19 heures.

Aucun enfant ne doit se trouver sur les cours de l'école <u>avant 8 h 15</u>, heure d'ouverture des cours.



Les temps d'enseignement sont assurés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 45 le matin et de 13 h 30 à 16 h 30 l'après-midi.

Tous les enfants qui rentrent déjeuner doivent avoir quitté l'école à 12 heures.

L'école est rouverte à 13 h 15.

Le soir, tous les enfants se trouvant sur la cour à 16 h 45 sont accompagnés soit en garderie, soit à l'étude.

Le secrétariat est ouvert de 8 h 15 à 12 h 30 - de 13 h 30 à 17 h 30, tous les jours d'école.

C) CONGES SCOLAIRES

FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE le vendredi 7 juillet 2018

RENTREE DES CLASSES le lundi 4 septembre 2017 à 8h30

VACANCES D'AUTOMNE du vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre 2017

NOEL du vendredi 22 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018

VACANCES D'HIVER du vendredi 23 février au lundi 12 mars 2018

VACANCES DE PRINTEMPS du <u>mardi 24</u> avril au lundi 14 mai 2018

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Important:



Le **vendredi 1**^{er} **décembre**, il n'y aura pas d'école car ce jour-là, comme tous les ans, c'est la Journée des Communautés Educatives. C'est l'occasion pour tous les acteurs de l'école de réfléchir à notre mission d'enseignement.

Le **lundi 23 et mardi 24 avril, il y aura classe** pour récupérer les journées du lundi 7 mai et vendredi 11 mai (pas de cours).

D) QUELQUES DATES IMPORTANTES

<u>Septembre</u>	
Jeudi 1 ^{er} : Rentrée des élèves	8h30
Vendredi 8 : Fête de la Rentrée	
Mardi 12 : Assemblée générale de DIHUN	
Vendredi 29 : Journée de la Rencontre Sportive (pique-nique	
vendredi 25. sodinee de la Rencontre Sportive (pique mque	<i>a preparer</i>)
<u>Octobre</u>	
Mardi 3 : Assemblée générale APEL	20h
Vendredi 20 : Fête de la Saint Guen	Soirée
Samedi 21 : Début des vacances d'automne	
Novembre 1: 6 P	
Lundi 6 : Reprise des cours	
Décembre	
Vendredi 1 ^{er} : Journée des Communautés éducatives	(pas de classe toute la journée)
Vendredi 15 : Marché de Noël	(pas de classe toute la journee)
Samedi 23 : Début des vacances de Noël	
Sumedi 23 : Debut des vacances de 1001	
Janvier	\sim
Lundi 8 : Reprise des cours	
Samedi 13 : Forum « Parents – Elève – Enseignants »	Dates à retenir!
Samedi 13 ou 20 : Soirée Tartiflette ??? (à confirmer)	Oim. Lun. Mar. Mer. Jeu. Ven. Sam.
	0 10
<u>Février</u>	4 5 Ne pas 16 17
Mardi 13 : Mardi-Gras – Carnaval	11 12 Nethier 23 24
Samedi 24 : Début des vacances d'hiver	18 19 25 26 27 28 29 30
	25 26 27 20
Mars	
Lundi 12 : Reprise des cours	
Vendredi 30 : « Bol de riz »	12h
A21	
Avril Lundi 2 : Lour férié (Lundi de Dâgues)	(nos de alesse tente le journée)
Lundi 2: Jour férié (Lundi de Pâques)	-
Lundi 23 : Récupération du lundi 7 mai	
Mardi 24 : Récupération du vendredi 11 mai	(classe toute la journee)
Mercredi 25 : Début des vacances de printemps	
<u>Mai</u>	
Lundi 7 : Jour vaqué	(pas de classe toute la journée)
Vendredi 11 : Jour vaqué	•
Lundi 14 : Reprise des cours	pus de classe toute la journee)
Lundi 21 : Jour férié (Lundi de Pentecôte)	(pas de classe toute la journée)
Dimanche 27 : Fête des Mères	(pus de classe toute la journee)
Dimunione 21. 1 occ des micros	
Juin	
Dimanche 17 : Fête des Pères	
Vendredi 29 : Kermesse	18h
<u>Juillet</u>	
Samadi 7 : Dábut das vacanaes d'átá	

Samedi 7 : Début des vacances d'été

E) REUNIONS DE CLASSE

Filière Monolingue

P	.S Mme Marie-Hélène BAKKAR	Vendredi 29/09 à 17h45
N	I.S Mme Armelle CHAFFOT	Jeudi 21/09 à 18h
G	S.S Mme Laurence ROBIN	Mardi 12/09 à 18h
C	P.P Mme Sylvie BRILLET	Mardi 12/09 à 18h
C	E.E.1 – Mme Stéphanie GUILLO	Lundi 11/09 à 18h
C	E.E.2 - Mme Ludivine LE SAINT-QUINIO	
C	.M.1 - Mme Marie LEFEBVRE	Lundi 25/09 à 18h
C	.M.2 - Mmes Véronique MOURET & Marilyne NICOLAS	Mardi 3/10 à 18h
	ILIS Ecole - Mme Dominique DERIENere Bilingue	Mardi 26/09 à 18h
P	.S Mme Marie-Noëlle PAQUET & M. David SALAUN	Jeudi 21/09 à 18h
N	1.S./G.S Mme Rosine LE CALONNEC	Jeudi 28/09 à 18h
C	.P Mme Emilie CADUDAL	Vendredi 22/09 13/09 à 18h30
C	E.E.1 - Mme Emilie CADUDAL & Mme Anne-Françoise DANO	Vendredi 22/09 à 17h45
C	E.E.2 - Mme Anne-Françoise DANO	Vendredi 22/09 29/09 à <u>18h30</u>
C	.M.1/C.M.2 - Mme Chan NOUVELLON	Mardi 26/09 à 18h



F) SCOLARITE ET FACTURES

PAIEMENTS:

Tous les paiements, sauf indication contraire, sont à faire à l'ordre de

« OGEC ECOLE SAINT-GUEN »

L'OGEC est l'association des parents de l'école qui se charge de la gestion matérielle de notre école. Elle est l'employeur de tous les personnels de l'école. Une assemblée générale, au mois d'octobre, rend compte de toutes les activités financières de l'année.

		Tarif mensuel (sur 10 mois)	à l'unité
Contribution des familles	Forfait de base	16€	
	ou Tarif réduit 🛈	11 €	
	ou Tarif réduit ②	8€	
Contribution volontaire de solidarité	(facultatif)	2 € ou plus	
Frais administratifs (par famille)		1 €	
Frais pédagogiques	Fournitures	7€	
Garderie du matin	<i>De 7h30 à 8h20</i>		1,50 €
Garderie/Etude	De 16h30 à 17h45		2,00€
Garderie du soir	De 17h45 à 19 heures		1,00€
Cantine	(alignement tarif municipal)		4,22 €
Assurance scolaire	Établissement		1,62 €
	Elève (facultative)		9,20 €

1) Contribution des familles : Il existe 4 tarifs :

- Le Forfait de base est le tarif normal qui correspond à la base nécessaire à l'équilibre du budget de l'établissement. Ce tarif s'applique par défaut.
- La Contribution volontaire de solidarité est destinée à ceux qui souhaitent soutenir davantage nos projets.
- Les Tarifs réduits ① et ② sont dépendants du Quotient familial (somme des revenus mensuels divisée par le nombre de personne à charge). Le tarif ② est appliqué pour un Quotient familial inférieur à 478 € (ce qui correspond au Quotients F, G et H de la ville de Vannes). Le tarif ① est appliqué pour un Quotient familial compris entre 478 et 677 € (Quotient E pour les Vannetais). Ils seront soumis à la présentation d'un justificatif émanant de la CAF.
- Réduction de 50 % pour le 3ème enfant et gratuité pour le 4^{ème} enfant.
- <u>2) Frais pédagogiques</u>: Une location de livres pour les primaires est facturée en fin d'année ainsi que les fournitures prises par ceux qui n'ont pas le droit à une subvention par leur commune. Pour les autres, le montant de la subvention apparaîtra sur facture en cours d'année, venant en déduction des fournitures prises. (Subvention fournitures pour Vannes : 42 € 65 pour l'année 2017-2018)
- <u>3) Garderie</u>: La garderie est ouverte le matin à **7 h 30** jusqu'à **8 h 20**. Le soir jusqu'à **19 h 00**. Pour la garderie du soir, les parents doivent prévoir une collation pour leur enfant. A noter, vous pouvez déduire une partie des frais de garderie de vos impôts, n'hésitez pas à nous demander une attestation.
- <u>4) Étude surveillée</u>: Elle est ouverte aux élèves de CP au CM2, pour un travail en autonomie sous la surveillance d'un adulte. Cela permet d'avancer le travail du soir, mais ne peut-être considéré comme de l'aide aux devoirs. Les parents restent responsables du travail du soir de leurs enfants. Ils doivent contrôler le travail des enfants en rentrant à la maison. Cela permet aux parents de suivre les apprentissages de leur enfant.



<u>5) Assurance scolaire</u>: L'assurance établissement est obligatoire pour tous : elle couvre les bénévoles intervenant dans l'école et les parents encadrant les sorties.

6) Cantine

- 1) Pour les réguliers, nous insistons pour la mise en place du prélèvement automatique qui depuis plusieurs années donne satisfaction. Sinon, la cantine est payable mensuellement, une fois le mois terminé.
- 2) Pour les occasionnels, l'accès à la cantine est subordonnée à une demande écrite dans le cahier de correspondance au moins <u>la veille du jour où l'enfant mange</u>.
- 3) En cas d'absence et afin que le prix du repas soit décompté, vous devez prévenir impérativement le secrétariat **avant 8h45**.
- 4) Il est impératif signaler au secrétariat les intolérances alimentaires afin de mettre en place un protocole de prise en charge par notre prestataire.
- 5) <u>Important</u>: A compter du **lundi 11 septembre**, chaque enfant de Maternelle devra apporter sa serviette de table portant son nom et prénom (un élastique cousu par les extrémités sur une serviette ordinaire est très pratique à enfiler et empêche la serviette de se détacher).
- 6) Les repas sont fournis par la société « Ansamble ». Ils sont élaborés au Lycée St Joseph et nous sont livrés en liaison chaude. Le pain est toujours du « pain bio » de proximité (fabriqué par le boulanger près de l'école) et pour chaque repas, un élément est issu de l'agriculture biologique.



TRES IMPORTANT : Subvention pour les repas

Ne pas oublier <u>pour les Vannetais</u> de faire la demande de <u>subvention</u> pour les repas à l'Accueil Unique Enfance, avenue Victor Hugo (documents à fournir : feuille d'imposition, relevé CAF, justificatif de domicile). <u>Retourner</u> à l'école <u>l'attestation</u>

délivrée indiquant le barème de la subvention.

Ce calcul est fait pour une année civile et il peut être réclamé dès le mois de décembre 2017 pour l'année 2018. Il est encore possible de l'obtenir pour la période allant de septembre à décembre 2017.

Nous facturerons le tarif normal si nous ne possédons pas cette attestation.

MOIS	Nombre de repas	Tarif normal	Tarif B 0,24 €	Tarif C 0,47 €	Tarif D 0,67 €	Tarif E 1,14 €	Tarif F 1,77 €	Tarif G 2,39 €	Tarif H 2,61 €
	1	4,22	3,98 €	3,75 €	3,55 €	3,08 €	2,45 €	1,83 €	1,61 €
SEPTEMBRE	15	63,3	59,70 €	56,25 €	53,25 €	46,20 €	36,75 €	27,45 €	24,15 €
OCTOBRE	12	50,64	47,76 €	45,00 €	42,60 €	36,96 €	29,40 €	21,96 €	19,32 €
NOVEMBRE	15	63,3	59,70 €	56,25 €	53,25 €	46,20 €	36,75 €	27,45 €	24,15 €
DECEMBRE	12	50,64	47,76 €	45,00 €	42,60 €	36,96 €	29,40 €	21,96 €	19,32 €
JANVIER	14	59,08	55,72 €	52,50 €	49,70 €	43,12 €	34,30 €	25,62 €	22,54 €
FEVRIER	14	59,08	55,72 €	52,50 €	49,70 €	43,12 €	34,30 €	25,62 €	22,54 €
MARS	12	50,64	47,76 €	45,00 €	42,60 €	36,96 €	29,40 €	21,96 €	19,32 €
AVRIL	13	54,86	51,74 €	48,75 €	46,15 €	40,04 €	31,85 €	23,79 €	20,93 €
MAI	10	42,2	39,80 €	37,50 €	35,50 €	30,80 €	24,50 €	18,30 €	16,10 €
JUIN	17	71,74	67,66 €	63,75 €	60,35 €	52,36 €	41,65 €	31,11 €	27,37 €
JUILLET	4	16,88	15,92 €	15,00 €	14,20 €	12,32 €	9,80 €	7,32 €	6,44 €
Annuel	138	582,36	549,24	517,5	489,9	425,04	338,1	252,54	222,18

G) CATÉCHÈSE

Le catéchisme est fait dans chaque classe de l'école.

L'inscription ou la réinscription en paroisse se fera le **mardi 12 septembre** de 16 à 18 heures à l'entrée de l'école.

Votre enfant va cheminer pas à pas en Eglise. Il va se préparer aux sacrements : Baptême $-1^{\text{ère}}$ communion - Confirmation - Réconciliation... Des célébrations, des temps forts et des catéchèses vont l'aider à vivre ce chemin de Foi.

Pour que ce chemin soit bien vécu, vous, parents, êtes invités à accompagner votre enfant en participant vous-mêmes à des rencontres et en l'accompagnant aux messes en famille.



H) DIVERS

- a) Les enfants <u>ne doivent pas venir malades</u> à l'école. Un enfant malade, outre qu'il n'est pas luimême à l'aise, perturbe la classe et contamine les autres. **Pas de médicaments dans les cartables!**
- b) Les vêtements des enfants se ressemblent beaucoup par les temps qui courent. Et les petits de maternelle ne sont pas toujours capables de reconnaître leurs vêtements. **Merci de bien vouloir écrire le nom de l'enfant sur l'étiquette du vêtement**. Vous ne vous imaginez pas quel service vous rendrez aux enseignantes et aux personnels de service. Chaque année, il nous reste des quantités de vêtements non réclamés. Si chaque vêtement était marqué au nom de l'enfant ou de la famille, cela permettrait de restituer à leur propriétaire les vêtements trouvés.
 - c) Merci aux parents de ne pas rentrer dans le couloir de maternelle avec une poussette.

I) FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Une fiche de renseignements pré-remplie vous a été adressée. Modifiez-la si nécessaire soigneusement et faites retour à l'école le plus rapidement possible (à remettre à l'enseignant pour le 12 septembre).

J) ANGLAIS

Comme les années passées, nous proposons à tous les élèves de l'école une initiation puis un enseignement de l'anglais. Cet apprentissage commence fin septembre/début octobre et il est fait par un enseignant habilité pour tous les élèves de la Petite Section au CM2 Monolingue.



K) ANGLAIS dans le cadre du Plan Multilingue Breton

Les élèves bilingues pratiquent l'anglais selon une méthode originale et novatrice mise au point pour les enfants qui apprennent déjà 2 langues (français et breton). Elle est dispensée par un intervenant extérieur. Cette pratique s'adresse aux élèves de maternelle MS et GS et aux CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

Le coût <u>par trimestre</u> sera de : 30 € pour 2 heures d'activité par semaine, pour le 1^{er} enfant, 20 € pour les suivants. L'association DIHUN prend en charge une partie du coût de cette activité.

L) ASSURANCE SCOLAIRE

Chaque année l'école propose, impose maintenant selon la législation, une assurance dite « individuelle-accident » qui couvre l'enfant s'il se blesse <u>sans</u> gu'il n'y ait aucun responsable.

Chaque année des confusions sont faites par les parents, qui, je le reconnais volontiers, ne sont pas tous des spécialistes de l'assurance.

Voici donc résumé ce qu'il faut savoir et ce qu'il faut faire :

- 1) Vous devez tous être assurés pour vos enfants en « **responsabilité civile** » pour couvrir les dégâts que votre enfant pourrait causer à autrui. Nous ne vérifions pas si vous l'êtes, mais il est d'impérieuse nécessité que chaque enfant soit couvert par ce type d'assurance, liée généralement à l'assurance du domicile.
- 2) A l'école, chaque enfant doit être assuré en plus par « une individuelle-accident », décrite plus haut, et qui est obligatoire à chaque fois qu'une classe quitte l'école pour une activité extérieure.

C'est l'assurance que propose la Mutuelle St Christophe et qui est valable un an, temps scolaire et extrascolaire compris. Elle vaut 9,20 € (voir les formulaires joints).

Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette assurance, vous devez obligatoirement vous renseigner près de votre assureur, au besoin lui demander une attestation que vous conservez, afin qu'il indique clairement si votre enfant est couvert par une garantie, pour tous dommages et sans aucunes restriction.

- ⊃ Toutefois, l'assurance « responsabilité civile établissement *» <u>incluse</u> dans les 10,82 € <u>est payable</u> <u>par ceux qui ne souscrivent pas à l'assurance par l'intermédiaire de l'école</u>. Elle vous est facturée 1.62 €.
- * Cette assurance couvre notamment les dégâts que des parents bénévoles pourraient causer aux enfants dans le cadre des activités extrascolaires.

Ne pas remplir le coupon d'adhésion (ni faire de chèque), il suffit juste de cocher votre choix sur la fiche de renseignements.

M) PRÉLÈVEMENT MENSUEL DES FACTURES

Prélèvement automatique

Depuis plusieurs années, nous préconisons pour vos paiements, le prélèvement mensuel. Ceci vous permet d'étaler sur <u>11 mois</u> vos frais de scolarité, de cantine et

de garderie/étude (<u>à la fin de de chaque mois du 30 octobre au 30 août, le prélèvement du 30 d'août servant pour le solde</u>). Bien que le prélèvement soit calculé en début d'année, il est possible de le modifier en cas de changement de situation. **Dans ce cas il suffit d'avertir l'école avant le 20 du mois pour le mois suivant.**

Nous faisons une proposition de prélèvement chaque année, avec le retour de la fiche de renseignements dûment remplie, celle-ci doit impérativement être retournée et signée avant le 30 septembre pour le prélèvement du 30 octobre.

Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à passer au secrétariat.

N) QUELQUES RÈGLES A L'ÉCOLE SAINT-GUEN

L'école est ouverte le matin à 8 h 15, l'après-midi à 13 h 15 pour que les classes commencent à 8 h 30 et 13 h 30. Aucun enfant ne peut se trouver sur la cour avant 8 h 15.

La classe du matin finit à 11 h 45 celle du soir à 16 h 30.

Les parents doivent être ponctuels.



Une garderie payante fonctionne dans l'école, le matin à partir de 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h 00.

Toute personne étrangère à l'école ne peut y pénétrer sans l'autorisation du Directeur. Les vélos, planches à roulettes et autres objets roulants ou glissants doivent rester à l'extérieur.

Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire, sauf cas d'urgence, et sans la permission de l'enseignant.

Les élèves devront, à l'issue des classes se rendre immédiatement chez leurs parents. Ceux-ci doivent prendre conscience de leurs responsabilités et de leur devoir le plus strict qui est de veiller à la sécurité de leurs enfants.

Après 16 h 45, tout élève présent dans la cour sera compté dans l'effectif de l'étude ou de la garderie.

Les élèves doivent prendre le plus grand soin de leurs cahiers et de leurs livres. Tous les mouvements d'ensemble (entrée en classe, sortie) dans les couloirs, doivent se faire dans le calme et en ordre.

L'élève qui arrive à l'école après les heures réglementaires ou qui manque l'école doit faire connaître au plus tôt par un écrit de ses parents, le motif du retard ou de l'absence.

<u>Toute absence doit être signalée</u> dans les meilleurs délais et <u>en tous cas</u> <u>avant 8h45</u> pour les enfants mangeant à la cantine tous les jours.

Les vêtements et les affaires scolaires devront être marqués au nom de l'enfant. L'école décline sa responsabilité en cas de perte de jouets personnels, bijoux, cartables ou vêtements non marqués.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AUX CLASSES ENFANTINES DE L'ÉCOLE

Il est vivement conseillé pour les enfants des classes enfantines ayant du mal à s'adapter à l'école, de commencer d'abord par une matinée de classe.

Tout vêtement prêté par l'école doit être obligatoirement rapporté propre et le plus rapidement possible.

O) CODE DE VIE A L'ECOLE

Respecter ce règlement, c'est gagner la confiance des autres.

I HORAIRES

- Je dois arriver à l'heure à l'école (avant 8h30 le matin, avant 13h30 l'après-midi).
- Dès que la sonnerie retentit, j'arrête de jouer et je me range tout de suite.
- Je dois être calme dans les rangs afin de me préparer sérieusement à travailler dès l'entrée en classe.
- Je ne bouscule pas les autres camarades.
- Je tiens mon cartable à la main ou sur le dos.
- Je ne fais pas rouler mon cartable dans les couloirs et ni dans les escaliers.

II RESPECT

Chacun a droit au respect : les enfants comme les adultes.

- Je dois donc : être <u>poli</u> (dire bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci, pardon...) et écouter les autres.
- Je ne dois pas : me bagarrer, me moquer, insulter un camarade et encore moins ses parents, dire des paroles grossières...
- Le <u>racket</u>, quel qu'il soit (argent, goûter...), est répréhensible. Je ne dois ni l'accepter, ni le provoquer, ni l'encourager.

III HYGIÈNE

- Je porte des <u>vêtements</u> adaptés à l'école et marqués à mon nom.
- Je dois avoir les <u>mains propres</u> en entrant en classe, les <u>cheveux régulièrement vérifiés</u> (présence de poux).
- Je possède un <u>mouchoir</u> en papier dans ma poche et un paquet dans mon cartable.

IV EN RÉCRÉATION

Chacun a le droit de jouer et de se détendre en récréation.

- Je ne suis pas autorisé(e) à retourner en classe pendant la récréation.
- Les balles en mousse marquées sont autorisées sauf par temps de pluie ou si la cour est mouillée.
- Les cordes à sauter, élastiques, cartes à jouer (mais pas les cartes à collectionner), petits livres et les billes (pas les grosses) sont également autorisés.
- J'ai bien conscience que la cour de récréation n'est pas une salle de gymnastique. J'évite donc de faire des acrobaties qui pourraient provoquer des accidents à moi-même et aux autres.
- Des corbeilles à papier sont disposées dans l'école : je ne jette pas un papier ailleurs.
- Si quelqu'un se blesse, je préviens le surveillant ou l'enseignant.

V DANS LES TOILETTES

- Les toilettes ne sont pas une <u>salle de jeux</u> ; je ne dois :
 - ni pousser les portes avec le pied, ni les claquer ;
 - ni gaspiller le papier toilette;
 - ni jouer avec l'eau des robinets.

Mais je <u>tire la chasse d'eau</u>, je ferme la porte derrière moi et je me <u>lave les mains</u> (attention à ne pas faire gicler l'eau...).

VI DANS L'ECOLE

- Les confiseries sont uniquement autorisées en classe pour des événements particuliers.
- Je ne peux apporter de l'<u>argent</u> que si mon enseignant me l'a précisé pour une raison bien définie (sortie, pain au chocolat...).
- L'usage d'objets de valeur (baladeur, téléphone portable...) est formellement interdit et entraîne une confiscation immédiate. Seuls les parents pourront récupérer l'appareil.
- Les médicaments représentant un danger potentiel pour les autres ne sont pas autorisés.
- Rappel : les enseignants ne sont pas habilités à administrer un traitement médical.

VII ACCES DES LOCAUX SCOLAIRES AUX PARENTS

- Par mesure de sécurité, les parents attendent que la sonnerie retentisse pour pénétrer dans l'enceinte scolaire (11h45 et 16h30).
- Pour permettre le bon ordre des mouvements des classes, il est instamment demandé aux parents de ne pas encombrer les entrées de l'école ainsi que de ne pas s'éterniser sur la cour de récréation.
- Il leur est demandé également de ne pas entrer dans l'école, même sur la cour de récréation, en fumant ou accompagnés d'un animal.

VIII LE CAHIER DE LIAISON

• Le cahier de liaison (ou de correspondance) permet un véritable lien entre la famille et l'école. Il permet de consigner les absences et les retards, les demandes de rendez-vous et toutes les communications inhérentes au bon fonctionnement de l'école.

IX COLLABORATION ENSEIGNANTS - PARENTS

- La tâche de l'enseignant ne peut trouver sa pleine réussite que dans la confiance que lui accordent les parents.
- Le dialogue permettant de meilleures connaissance, compréhension et entente est un facteur indispensable de cette confiance.
- Les enseignants reçoivent les parents sur rendez-vous pris verbalement ou par le biais du cahier de liaison.
- Le Directeur est à la disposition des familles sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

X EN CAS DE NON RESPECT DU RÈGLEMENT

- Dans l'intérêt de tous, chacun est invité à respecter et à faire respecter le règlement, les adultes comme les enfants. Je peux par exemple demander à quelqu'un qui a laissé tomber un papier de le ramasser.
- En cas de non respect du règlement, je peux être sanctionné ou isolé de mes camarades.
- Si je suis trop souvent réprimandé, je recevrai un avertissement écrit du Directeur, que mes parents signeront.



P) L'APEL de l'école Saint Guen

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre



Chers parents,

L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'Apel, Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui a pour mission d'être à l'écoute de tous les parents, qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- accueil des nouveaux parents,
- Animation 1^{er} semestre
 - Marché de Noël (Apel/Dihun)
 - o Vente de viennoiseries à la sortie de l'école le vendredi soir
 - Soirée Tartiflette
- Participation prévisionnelle au financement :
 - o Sports d'hiver
 - Sortie enfants
 - o Judo, Tir à l'arc, Escrime, Poney...
 - o Voile
 - Séjour surf
- représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,
- organisation de la kermesse, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.

L'Apel, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec plus de 823 000 familles adhérentes. Porteuse de convictions éducatives fortes l'Apel participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'Apel, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- <u>www.apel.fr</u>, le site internet de l'Apel qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- **Apel Service**, un service téléphonique (**0 810 255 255**), au prix d'un appel local, où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, qui propose un accueil personnalisé et gratuit pour vous informer sur les études, les métiers, l'orientation, les diplômes et les établissements par le biais d'entretiens individuels pour les jeunes et sur RDV. Le but de ces rencontres est d'aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel e de l'aider à établir son parcours d'études. Voici les coordonnées de Mme Florence MOREN, animatrice-documentaliste à l'Apel du Morbihan : 02.97.46.02.40 ou apel56icf@orange.fr

TOUTES CES ACTIONS NE PEUVENT ETRE MENEES PAR L'APEL QUE GRACE A VOTRE SOUTIEN.

ASSEMBLEE GENERALE prévue le mardi 3 octobre à 20 heures

Cotisation 2016-2017 : 22 €

SOIT 15,70€ POUR L'APEL NATIONALE ET REGIONAL ET 6,30€ POUR L'APEL ST GUEN

(LA COTISATION COMPREND L'ABONNEMENT AU MAGAZINE « FAMILLE & EDUCATION)

Le dynamisme et le bien-être d'une l'école dépendent des associations qui la composent, en adhérant, vous soutenez leurs projets!

Q) DIHUN Sant Gwenn (pour la filière bilingue)

Petit mot de l'association de parents bénévoles DIHUN

Aux parents des petits et grands bilingues.

Votre enfant est en classe français-breton-anglais, quelle chance!

Cette filière fête ses 27 ans cette année.

Grâce à des parents (comme vous) aujourd'hui cette filière rassemble le plus grand nombre d'enfants bretonnants de Vannes.

C'est une belle récompense pour les enseignants que l'on ne remerciera jamais assez pour la qualité de leur travail.

Cette filière nécessite un engagement de tous, rien n'est jamais acquis!

Tout au long de l'année scolaire vous serez sollicités pour participer activement à différents événements conviviaux.

Ces fêtes ont deux objectifs :

- Rassembler les enfants de la filière bilingue et leurs parents
- et surtout de financer de nombreux projets spécifiques à cette filière.

Pour rappel l'anglais pratiqué est une méthode spécifique aux enfants bilingues. Cet enseignement est proposé par une intervenante extérieure qui est rémunérée par l'association Dihun.

Cette prestation a un coût pris en charge en partie par les parents.

Afin de rester dans des tarifs raisonnables pour toutes les familles, l'association DIHUN met tout en place pour trouver des financements et récolter des fonds.

N'hésitez pas à venir rencontrer et pourquoi pas rejoindre l'équipe "de choc" DIHUN, le <u>mardi 12 septembre à 20 heures</u> pour l'assemblée générale.

Si toutefois vous ne pouviez vraiment pas venir, laisser nous votre email au secretariat pour être informé de toute l'actualité et les besoins de coups de main de l'association (plus on est nombreux et plus c'est sympa et facile!).

Au plaisir d'une prochaine rencontre. Kenavo!

Les membres de l'association de parents d'enfant bilingue DIHUN Sant Gwenn

Cotisation 2016-2017 : 10 €



Bon courage pour la rentrée.



Stalon wat evit an distro!

D'autres renseignements ici :

www.ecolesaintguen.fr www.facebook.com/ecole.saintguen

